

LA TOXICITÉ DES « SENT-BON » INQUIÈTE WASHINGTON

André Fautreux

info@21esiecle.qc.ca

Le nuage chimique émis par les soi-disant « rafraîchisseurs d'air » branchés au mur se combine à l'ozone au sol pour former du formaldéhyde, un gaz classé probablement cancérigène, et autres composés organiques volatils (COV) causant des problèmes respiratoires, selon une étude préliminaire de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA). Précurseur du smog urbain parfois mortel, l'ozone au sol est un puissant irritant respiratoire formé quand les gaz d'échappement des véhicules réagissent avec la lumière solaire. L'ozone est aussi émis par les photocopieurs, les imprimantes laser et même des générateurs d'ozone vendus comme épurateurs d'air car ils neutralisent les odeurs. Scénario extrême : les chercheurs ont installé ce genre d'appareil, pour simuler l'air urbain lors d'un pic d'ozone, ainsi que quatre rafraîchisseurs d'air branchés aux murs d'une grande chambre environnementale de 613 pieds carrés (environ 20' x 31').

Conclusion : « Si vous êtes intéressés par la qualité de l'air intérieur, vous ne devriez pas introduire de nouvelles sources de COV et d'ozone », conseille Frank Princiotta, directeur de la prévention et du contrôle de la pollution de l'air à l'EPA. « Il vaut mieux prévenir les odeurs que de les masquer avec d'autres produits chimiques », ajoute Ken Giles, porte-parole de la commission américaine sur la sécurité des produits (CPSC).

Déclencheurs d'asthme

Les fragrances synthétiques émises dans l'air intérieur contiennent notamment du pinène et du limonène, principaux hydrocarbures présents dans la térébenthine, a découvert le chercheur Mark Mason et ses collègues de l'EPA. Ces chercheurs ont établi que les quatre rafraîchisseurs d'air chimiques installés émettaient 50 microgrammes de COV par mètre cube d'air intérieur, soit près de la limite de l'EPA pour les particules dans l'air extérieur. Cette concentration équivaut à la pollution mesurable dans une pièce fraîchement peinte et à la moitié de celle détectable dans une pièce enfumée. Une hausse de 10 microgrammes par mètre cube de particules suffit pour augmenter de 1 % les décès dus à l'asthme et autres conditions, selon le toxicologue britannique Ken Donaldson, de l'Université d'Édimbourg. Les COV sont par ailleurs absorbés par les matériaux poreux, tels les tapis et les tissus, qui agissent comme des éponges relâchant plus tard ces polluants. Des études addition-

nelles seront nécessaires avant de pouvoir réglementer les émissions de ces produits, disent les chercheurs, mais les fabricants pourraient facilement en limiter les effets sur la santé en changeant leurs formulations.

Pourtant, les effets toxiques de certains de ces produits sont connus depuis longtemps. En 1997, le très respecté laboratoire indépendant Anderson, du Vermont, avait observé des effets puissants sur des souris de laboratoire exposées à ce genre de produit. Elles avaient subi de l'irritation aux yeux, au nez, à la gorge et aux sinus, de même que des difficultés respiratoires, des réactions asthmatiques, des pertes d'équilibre, des tremblements et des convulsions. Plusieurs d'entre elles sont mortes après avoir respiré ces produits chimiques vendus sans aucune mise en garde.

www.nature.com/nsu/040503/040503-11.html

www.andersonlaboratories.com



Le Dr Rosalind Anderson avait démontré la toxicité des rafraîchisseurs d'air chez les souris dès 1997.